

CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 14 SEPTEMBRE 2012

Affiché en exécution de l'article L.127.17 du Code des Communes.

Le Conseil régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire le vendredi 14 septembre 2012 à vingt heures, en mairie, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEGRAND Jean-Pierre, Maire.

Etaient présents : Messieurs LEGRAND – PIERRAIN - ANGLADE – SEGURA – ALLOUCHE – BARRAULT - FOURNIER, Mesdames ADT-GUILBERT- CHAILLOT – DECHELLE.

Absents excusés : Monsieur PRADO

Pouvoirs donnés : Monsieur PRADO donne pouvoir à Madame DECHELLE.

Secrétaire de séance : Monsieur FOURNIER.

DELIBERATIONS :

2012-27 : Adhésion des communes de DAMMARIE LES LYS et PRINGY au SIESM

2012-28 : Admission de titres en non valeur

2012-29 : Prolongation du contrat de CUI

2012-30 : Travaux rue Brouard – dépassement du montant du marché – avenant au marché

2012-31 : Fixation de la rémunération des agents recenseurs

2012-32 : Signature avec France Télécom – Orange d'une convention sur le suivi des déploiements de réseaux FTTH

RÉGULARISATION DE LA RÉGIE D'AVANCES ET DE LA RÉGIE DE RECETTES

Suite à la demande du Pôle Interrégional d'Apurement Administratif, via le Trésorier Payeur Général de Melun Val de Seine, le secrétariat de Mairie a communiqué la copie de la délibération du 22 novembre 2001 portant création d'une régie d'avances et la copie de la délibération du 20 décembre 2002 de délégation de pouvoirs du conseil municipal au Maire autorisant ce dernier à créer une régie de recettes. Renseignements pris auprès du Trésorier Payeur Général, il n'y a plus lieu de prendre des délibérations de régularisation de régies, les actes constitutifs de ces régies étant conformes à la réglementation.

PROLOGATION DU CONTRAT DE CONTRAT UNIQUE D'INSERTION (CUI)

Le conseil municipal propose de prolonger le contrat en CUI pour une durée de un an sur la base de 26 heures par semaine pour aider à l'entretien de la commune. Vote : 10 voix Pour, 1 Abstention : Monsieur FOURNIER.

TRAVAUX RUE BROUARD – DÉPASSEMENT DU MONTANT DU MARCHÉ – AVENANT AU MARCHÉ

Le conseil municipal, après information de Monsieur FLEURY (Trésorier Payeur Général) sur les formalités à effectuer dans les cas de dépassement des montants de marché publics, vote à l'unanimité le dépassement du montant du marché et la signature de l'avenant correspondant à ce dépassement. Monsieur CHAYOT, assistant maître d'œuvre, est chargé de la rédaction de cet avenant.

FIXATION DE LA RÉMUNÉRATION DES AGENTS RECENSEURS

Auparavant, les agents recenseurs étaient directement rémunérés par l'INSEE. Désormais, ils sont rémunérés par les communes. Il convient donc de mettre en place les modalités de cette rémunération par délibération. Modalité proposée : rémunération à la feuille remplie selon tarif de compensation versé à la commune. Vote : Pour à l'unanimité. En outre, face à la difficulté de recruter ces agents, les membres du conseil pourraient faire partie des agents recenseurs.

RÉFLEXIONS SUR LES ÉLÉMENTS À PROPOSER PAR LA COMMUNE DE BOISSETTES A LA CAMVS POUR LA RÉALISATION DU PROJET DE GOLF

Le conseil municipal, après exposé de Monsieur LEGRAND, souhaite qu'un comité de pilotage du projet soit mis en place par la CAMVS (direction sport et culture). Les représentants de Boissettes au sein de ce comité seront: Franceline ADT-GUILBERT, Bernard-Yves FOURNIER, Serge ALLOUCHE et Thierry SEGURA.

BILAN FÊTE –REPAS DE QUARTIERS

Tous les participants ont apprécié cette formule de repas de quartiers. En 2013, la fête du village, et le repas auront lieu sur le parcours de santé avec animation et réalisation d'un feu d'artifice.

PRÉPARATION FIN D'ANNÉE (DÉCORATIONS ABSL, CADEAUX, ANIMATIONS....)

L'Association Boissettes Sports et Loisirs se réunit pour préparer la décoration du village et l'animation d'un après midi avec cadeaux et collation pour les aînés et enfants. Madame DECHELLE s'occupera des cadeaux pour cette journée.

QUESTIONS DIVERSES

Le conseil municipal, après exposé des responsables des travaux, Messieurs ANGLADE et PIERRAIN, confirmera à l'entreprise VEOLIA, la création de deux compteurs Parc de la Varenne, un, numéro pairs et un, numéros impairs en profitant des travaux réalisés sur la commune (branchements plomb) ce qui permet de réduire les coûts..

Le conseil municipal décide de remplacer l'adresse mail actuelle de la Mairie, à savoir mairie-de-boissettes@wanadoo.fr au profit de mairie@boissettes.fr qui sera indiquée sur le nouveau site internet de BOISSETTES.

Immeuble place Clinchant : Madame DECHELLE a été saisie par certains locataires de l'état indigne de certains logements. Avec Monsieur le Maire, elle se rapprochera des partenaires pour mettre en place tous les éléments pour remédier à cet état.

Monsieur BARRAULT termine son étude pour l'engazonnement et le fleurissement du merlon parcours de santé rue de la Varenne.

Prochain conseil municipal ordinaire le vendredi 16 novembre 2012 à 20 heures

Le maire,

Les Adjoints,

Les Conseillers,